

Auteur, titre et références du texte :

A. ANGOT, « L'église de la Trinité de Laval : sa construction et son plan primitif », dans *La Province du Maine*, 1898, p. 42-50 ; tiré-à-part, Laval, Goupil, 1898, 11 pages.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cq53.fr

Date de première mise en ligne : 3 juin 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0087

Texte relu par : Joël Surcouf

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 76 \1898 \6).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

Abbé A. ANGOT

L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ DE LAVAL

SA CONSTRUCTION ET SON PLAN PRIMITIF

Un texte resté inconnu, quoique publié depuis quelques années, vient jeter un jour tout nouveau sur la construction de l'église de la Trinité ; en même temps que les travaux qui s'y exécutent présentement permettent d'en reconstituer le plan primitif. Je me hâte de consigner ici, comme dans une sorte de procès-verbal, les conclusions qu'on peut déduire de ces deux éléments d'étude au double point de vue historique et archéologique.

I

Présentons d'abord le document non encore utilisé. Il s'offre à nous sous la forme d'une note de dépenses, inscrite par un moine de la Couture, sur une feuille laissée en blanc d'un manuscrit du XI^e siècle, tout à fait étranger à la question, puisqu'il contient des opuscules de Rémi d'Auxerre, de saint Augustin et de saint Ambroise¹. On comprend d'ailleurs pourquoi un acte relatif à l'église de Laval devait se trouver sur un manuscrit du couvent de la Couture, la Trinité de Laval ayant toujours relevé de cette abbaye par son prieuré de Notre-Dame de Priz.

Voici le texte complet de cette note.

« *Hic sunt notati denarii qui fuerunt dati a nobis ad construendam ecclesiam sancte Trinitatis Lavalli :*

« *Primo, habuit Homo, X libras ;*

« *Salomo, C solidos, quos portavit Hamelinus et recepit Hugo, vicarius, coram Hamone et*

¹ *Remigii Autissiodorensis et SS. Augustini et Ambrosii opuscula*. Manuscrit 229 de la bibliothèque du Mans. La note est au verso du folio 234, au bas de la première colonne. Elle est écrite d'une encre plus jaune que le texte, mais de la même époque, c'est-à-dire du XI^e siècle. M. Couderc, qui a publié l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque du Mans, avait remarqué cette note d'un intérêt historique et l'a publiée intégralement. Il l'attribue à tort au XIII^e siècle ; elle est bien du même âge que le manuscrit lui-même. — Je remercie M. l'abbé Ledru qui m'a signalé ce texte précieux.

Hersende ; post, LX solidos, quos portavit Georgius et Albericus ; post, habuit Widdo, filius Hamonis, XX libras ; Herbertus de Bor, XXX solidos.

« *Ad deliberandas autem areas domorum, in quibus navis ecclesiæ fabricata est, dedit Hamelinus C solidos quos recepit Hildradus, carnifex, et libravit burgionibus. Et ad opus cementariorum dedit idem Hamelinus XXXVII solidos ; et per singulos annos concessimus denarios quos debent nobis fratres Lavalli de fraternitatibus ad eandem ecclesiam faciendam. »*

Il ressort de ce mémoire d'un contemporain : Premièrement que l'église de la Trinité a été construite aux frais des religieux de la Couture et non par le seigneur de Laval ; or on supposerait facilement le contraire à ne consulter que les textes postérieurs où les Guy de Laval semblent faire acte de maîtrise et d'accaparement sur l'édifice, afin de faire l'acheter aux moines des droits et des immunités déjà concédés. Ces procédés étaient d'ailleurs d'une pratique constante et le cas présent démontre que ceux-là se trompent qui veulent voir une feinte et un empiétement sur le droit d'autrui dans les revendications que les abbayes étaient si souvent obligées de faire contre les héritiers de leurs bienfaiteurs et quelquefois contre leurs bienfaiteurs eux-mêmes. Les seigneurs de Laval pouvaient d'ailleurs se dire justement peut-être fondateurs, c'est-à-dire patrons laïques de l'église, parce qu'en accordant la faculté de la construire, ils s'étaient réservé ce privilège.

En second lieu, on ne saurait, après la publication de ce texte, reporter la construction de l'édifice jusqu'à l'année 1040, comme le veut M. Boullier². Sur cette question, Maucourt de Bourjolly avait dit simplement : « Ce seroit sans espoir de réussir que je voudrais rechercher le temps direct auquel l'église de la Trinité a été bâtie, puisqu'il est caché à la pénétration des naturels lavallois. Je conjecture seulement que cette église fut érigée et dédiée sur la fin de l'onzième siècle. Et, ajoute-t-il, suivant l'opinion du docteur Bureau, sur la lecture qu'il assure avoir faite de quelques fragmens des monumens de cette église, elle a été bâtie depuis l'an 1040 jusques en l'an 1070. » Cette opinion est la vraie, 1070 est, à quelques années près la date exacte de la construction de l'église aujourd'hui cathédrale de Laval. Hamon qui reçoit dix livres pour autoriser la construction est Hamon de Laval (1065-1080), fils de Guy I ; Hersende, citée plus loin, est sa femme ; et Guy, fils d'Hamon, n'est autre que Guy II de Laval, qui succéda à son père vers l'an 1080. Comme celui-ci reçoit, après son père, un don d'une importance double, on pourrait même supposer qu'il était déjà héritier de la baronnie de Laval, quand l'église se construisait encore. Mais il n'est pas prudent de presser trop des textes aussi anciens pour en tirer des conséquences hasardées. Bornons-nous à dire que l'église de la Trinité fut construite vers l'an 1070.

Il serait intéressant de connaître les autres personnes de moindre condition qui figurent dans la note du religieux bénédictin. Quelques-uns ne sont pas des inconnus. Le voyer Hugues, aussi bien que Herbert de Bor ou de Bootz, sont cités dans plusieurs chartes du Ronceray, de la Couture et de Saint-Vincent, à l'époque même où vivait Hamon de Laval. Hamelin, Georges et Aubry, qui portent du Mans à Laval les sommes d'argent nécessaires, peuvent être des religieux, de simples messagers ou des serviteurs. Mais qu'est ce Salomon qui perçoit une indemnité ou une gratification considérable, et cela avec une certaine solennité, devant le seigneur et sa femme, et par les mains d'un de leurs officiers ?

² *Recherches historiques sur l'église et sur la paroisse de la Trinité de Laval*, publiées par M. Couanier, d'après les articles de l'auteur parus dans le *Mémorial de la Mayenne* et ses notes manuscrites. Page 36, on lit : « Nous tenons pour constant que la construction commença en 1040. »

Testes q̄ auclier̄ c̄uidunt. **C**ecilius.
 Manard^o buarec. hugo decurto pecta
 no. Robertus deuiltraico. Fulchardus.
 Osmund^o degraico. Duwardus q̄quis.
 Duwardus. Diago quoquis. Gaucrus
 tot^o. Fortinus faber. Hualtus doct^o.
 Gerner^o p̄aus. Robertus graffard^o. Ioh^o
 herbaudus. Elrad^o lupin^o. Duward^o
 p̄br. Radulfus p̄br de ponte ualemo.
 Ernald^o p̄br ap̄te mala.

-
 [S
 Q
 Q
 Q
 Q
 [R

Hic ē nota denari.
 q̄ fuer̄ d̄o nob̄ ad c̄struendā eccl̄ia
 s̄c̄e trinitatis laualle. primo habuit hamo
 x. libras. Sisto. c. solidos. q̄ portauit hamelin^o
 & recepit hugo uicari^o. cora' hamone & heriende.
 off. lxx. solidos. q̄ portauit Geom^o & Alben^o.
Loff habuit Wido fili^o hamonis. xx. libras
Herberus de bono. xxxv. solidos. Ad delibanda s̄
 ante area domoz manib; nauis ecc̄ie fabricat. & s̄
 redit hamelin^o. c. solidos. quos recepit hildard^o
 curmifer^o. & librauit burquonib; Et ad op̄ amon
 orū dedit idē hamelin^o. xxxv. solidos. Et p̄ sin
 gulos annos concessim̄ denarios quos debent
 nob̄ s̄c̄e trinitatis de fructib; ad eandē eccl̄ia
 faciendā.

Vers la fin du XI^e siècle, mais avant 1096, Hugues, fils de Salomon, élevait des prétentions sur l'église, le presbytère et quelques fiefs de Bazougers, que Hamelin d'Anthenaise venait de donner à l'abbaye de Saint-Vincent. Il s'en désista et les religieux lui donnèrent un cheval du prix de cent sols³. Précédemment, vers 1050, un clerc nommé Guy, aussi fils de Salomon, est témoin à Laval de deux chartes de Guy I, et dans le dernier document, Salomon a pour surnom *de Sabolio*⁴. Or Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, nous fait connaître trois personnages nommés Salomon de Sablé, qui ne furent pas seigneurs de cette baronnie, mais qu'il juge appartenir à la même famille. Le second vivait à l'époque correspondante à la construction de l'église de la Trinité, et il eut justement un fils nommé Hugues⁵. Il n'y a donc pas grande témérité à l'identifier avec le bénéficiaire des cent sols donnés par les moines de la Couture. Peut-être possédait-il l'emplacement où fut construit le chœur de l'église.

Le dernier alinéa de notre document donne de bien curieux détails sur l'état de Laval et sur sa population au XI^e siècle. Des maisons étaient construites sur le terrain choisi pour bâtir la nef. Il fallut les exproprier à deniers comptants. Les cent sols qu'il en coûte furent remis d'abord à un boucher nommé *Hildradus*, qui les délivra non pas aux intéressés eux-mêmes, car le texte ne porte pas *burgensibus*, comme on aurait pu dire dans ce cas, mais *burgionibus*. *Burgio*, mot d'ailleurs assez rare, est traduit par Du Cange, *fidejussor*, ce que l'on pourrait interpréter par caution, commettant, procureur. On décidera, si l'on veut, si ces individus avaient cette charge pour la circonstance, ou s'ils étaient pourvus d'un office qui faisait d'eux les représentants autorisés de leurs concitoyens⁶. Les maçons *cementarii* ne recevraient qu'un salaire, relativement même, bien médiocre avec leur trente-sept sols, alors que plus de quarante livres sont consacrées à indemniser le seigneur féodal et les bourgeois propriétaires, si l'on ne tenait compte des dernières lignes du mémoire. On y lit : « Nous avons accordé aussi pour la construction de l'église les cotisations annuelles que nous doivent nos frères associés de Laval⁷. » Ainsi ce n'étaient pas seulement les seigneurs et les riches qui, pour obtenir participation aux prières, aux bonnes œuvres et aux mérites des religieux, se faisaient bienfaiteurs de l'abbaye ; ce texte prouve que les frères associés étaient nombreux et qu'ils resserraient les liens de leur confraternité spirituelle par une aumône annuelle.

Au risque d'abuser du droit de commenter ce texte, qui intéresse si vivement les origines de Laval, je ferai remarquer encore combien le style de la note intime et personnelle est différent de celui des chartes officielles. Quand les moines de Marmoutier rappellent dans une notice les bienfaits de Guy I, père de Hamon de Laval, ils le qualifient *Vir quidam spectabilis et nobilissimus* ; ici, au contraire, le seigneur de Laval, sa femme, son fils, sont désignés par leur nom sans aucun qualificatif honorifique, *Hamo, Hersendis, Wido*.

Ce document, d'une nature si rare, méritait d'être signalé autrement que par une publication où il était difficile de l'aller chercher.

³ Cartul. de Saint-Vincent, charte 438.

⁴ Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval*, pièces 17 et 18 du Cartulaire.

⁵ Hugues eut pour femme Godchilde, avec laquelle il figure dans une charte de l'abbaye de Vendôme, en 1078 (*Hist. de Sablé*, p. 10).

⁶ Je hasarde ici une interprétation, mais je ne la soutiendrai pas avec opiniâtreté : *Burgensis* est un mot très connu et du plus fréquent usage. *Burgio*, au contraire, est un mot rare. Du Cange n'en cite qu'un seul exemple de 850 où il est accolé aux termes *fidejussor* et *testis*. Le sens n'en est donc pas très précis. Pourtant la racine semble bien la même dans *Burgensis* et *Burgio*. Les deux mots dérivent du mot *Burgus*. Pourquoi alors le premier signifiant bourgeois, membre de la collectivité, du burg, le second, *burgiones*, ne désignerait-il pas les représentants de la communauté ?

⁷ *Fratres interdum nude dicuntur qui in fraternitatem seu participationem orationum, aliorumque bonorum spiritualium, sive monachorum, sive aliarum ecclesiarum etiam cathedralium admissi erant, sive laici, sive ecclesiastici*. Du Cange, verbo *Frater*.

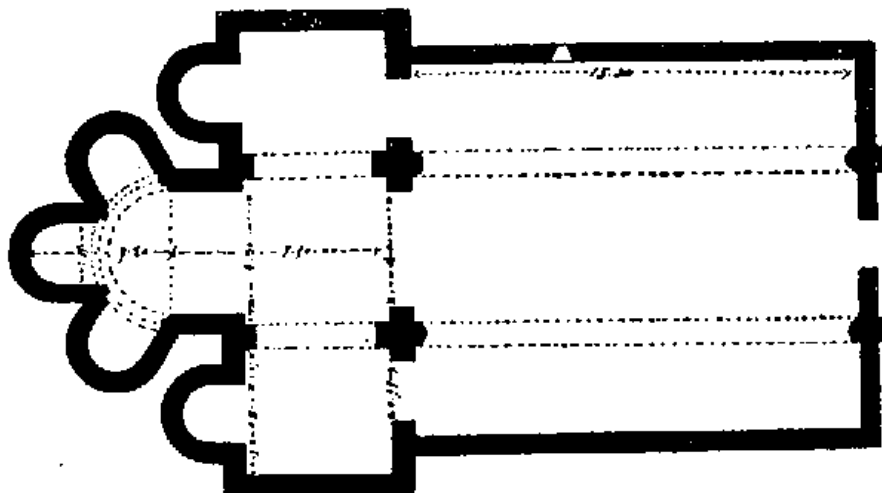
Fraternitas 4 : *Prestationes quæ fiebant monasteriis ab iis qui eorum fraternitatem acceperant*. — Ibidem.

II

Passons à l'examen du monument construit au XI^e siècle par les religieux de la Couture. L'église est orientée du sud-est au nord-ouest, mais quand même le défaut d'orientation n'aurait pas été nécessité par la proximité des murs d'enceinte qui ne laissait pas l'espace voulu pour le développement de la nef, il eût été suffisamment motivé par la déclivité du sol. Le chœur, en effet, tourné à l'est n'eût pu être édifié que sur un terre-plein artificiel empiétant beaucoup sur le terrain environnant.

M. Boullier, qui reproduisait les idées de M. l'abbé Tournesac, en s'inspirant aussi d'un texte très précis de la Chronique manuscrite de Guillaume Le Doyen⁸, avait bien compris que les deux transepts voûtés en berceau, aussi bien que le chœur, étaient primitivement terminés par des absidioles⁹. Les fondations aujourd'hui mises à jour montrent combien était exacte dans cette partie la restitution de l'architecte et de l'historien.

Quant à la nef, dans l'opinion de ces Messieurs, elle était unique et n'avait guère que la largeur du chœur, assez en plus seulement pour laisser de chaque côté des piliers un étroit passage, donnant accès aux chapelles du transept, sans passer par-dessous la tour. Cette idée était erronée, on peut voir aujourd'hui au-dessus des petites baies ogivales, les arcades romanes beaucoup plus larges qui s'ouvraient en face des absidioles, et qui correspondaient aux basses nefs. Le vaisseau était donc divisé en trois nefs. Cela est bien indiscutable puisque, s'il n'y eût eu qu'une seule nef de la largeur de celle que figure M. Boullier sur son plan, les deux ouvertures romanes eussent été en dehors. Il fallait même que l'ensemble des trois nefs fût, à peu de chose près, aussi large que le chœur et les deux bras de croix, car il y a très peu d'espace du côté extérieur des baies romanes à l'extrémité des transepts. L'ensemble de l'édifice était semblable, sauf les dimensions et sauf peut-être un point qui reste à éclaircir, à la petite église de la Cassine, dont je donne ici le plan.



Je dis qu'il reste un point à éclaircir : à savoir si l'abside du chœur de la Trinité était simple ou trilobée. Ce petit problème, quelques coups de pioche le résoudreient sans aucun dommage au cours des travaux en cours d'exécution. On saurait alors si l'on a voulu, au XI^e siècle, exprimer dans l'édifice entrepris par les moines de la Couture, le symbolisme du mystère de la sainte Trinité auquel on le dédiait.

⁸ *Recherches, etc.*, page 138.

⁹ Voir page 135 de l'ouvrage de M. Boullier un plan de l'église primitive restitué par l'auteur.

Reste à expliquer comment les trois nefs primitives n'en forment plus qu'une aujourd'hui. Tout le monde reconnaît que la nef actuelle, dont la première travée, avec les deux grandes chapelles qu'on y a ouvertes au XVI^e et au XIX^e siècle, forme une sorte de transept, tout le monde reconnaît, dis-je, que cette nef date du XII^e siècle. Pour opérer la transformation, on n'empiéta pas sur le terrain adjacent à l'église. On se contenta d'exhausser — ou de reconstruire — les murs latéraux des bas-côtés, de les fortifier par de puissants contreforts intérieurs et extérieurs, capables de supporter la lourde charge qu'on voulait leur imposer ; on supprima les piliers, les arcatures et les murs de la nef principale, et l'on jeta sur l'espace ainsi déblayé les arceaux et la voûte hardie qu'on admire encore. Par une coïncidence qui, loin d'être fortuite, est grandement instructive, l'église abbatiale de la Couture était transformée à la même époque par un procédé analogue ; ce qui prouve avec évidence que les moines, premiers bâtisseurs de la Trinité de Laval, ont été aussi les auteurs de cet heureux changement opéré au milieu du XII^e siècle.

En même temps qu'ils donnaient au vaisseau intérieur plus d'ampleur, en le débarrassant des pilastres qui l'encombraient, les moines surélevaient la tour de la hauteur d'un étage et la couronnaient sans doute d'une flèche ou d'une pyramide. Cette surcharge qu'on leur imposa explique le renforcement donné aux piliers et aux murs du transept, qui ont une épaisseur double ou triple des autres murs. Ce placage, habilement soudé au-devant des deux piliers de l'entrée du chœur, s'amortissait en glacis au-dessus du cintre et la dégradation qu'on y remarque encore fut faite intentionnellement au milieu du XVII^e siècle pour construire ce qu'on nommait alors un jubé. Le jubé de la Trinité, pour lequel une somme considérable de 5.000 livres était léguée en 1638 par M. Marest, était un édifice du même style et ayant les mêmes ornements que les grands retables de cette époque. Il se reliait aux deux autels adossés aux piliers, s'élevait ensuite sur deux rangs de colonnes de marbres encadrant au premier étage N.-D. de Pitié et supportant à son sommet un crucifix dont la tête atteignait la voûte. Cette œuvre remarquable et d'un grand effet décoratif a été détruite pendant la Révolution. J'attribue aussi au besoin de donner plus de solidité à la base de la tour le demi remplissage des baies latérales dont l'ogive s'inscrit sous le plein-cintre de la première construction.

Les autres transformations subies par l'église de la Trinité du XV^e siècle, époque de la disparition des « croupes » ou absides, jusqu'à la fin du XVI^e et à la construction de la grande chapelle et du portail du nord-est, ont été très judicieusement décrites par M. Boullier dans ses *Recherches sur la Trinité*, travail d'une très consciencieuse érudition.

A. ANGOT.